

Désignation de l'entreprise : <u>ASS ATELIERS DU BOCAGE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>15 rue de la Chapelle Le Peux 79140 LE PIN</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>38525318200013</u>		Code APE <u>853H</u>	Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31122006</u>	N-1 <u>31122005</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	AE				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	51 785	40 935	10 849	13 971
		Fonds commercial (1) AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
		Terrains AN	AO	29 572	2 993	26 578	20 539
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions AP	AP	1 010 329	234 823	775 506	722 562
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	409 498	250 963	158 534	176 735
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	600 041	320 501	279 539	240 754
		Immobilisations en cours AV	AW	25 637		25 637	
		Avances et acomptes AX	AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2) CS	CT				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres participations CU	CV	18 813		18 813	10 770
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG				
Autres immobilisations financières* BH		BI	62 729		62 729	68 023	
TOTAL (II) BJ		BK	2 208 406	850 217	1 358 189	1 253 357	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	78 890		78 890	61 578
		En cours de production de biens BN	BO	9 062		9 062	6 655
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	192 159	64 800	127 359	127 564
		Marchandises BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	1 433 592	27 922	1 405 669	1 026 008
		Autres créances (3) BZ	CA	135 536		135 536	185 412
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	6 229		6 229	6 229
	Disponibilités CF	CG	19 932		19 932	106 916	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	35 492		35 492	61 082	
	TOTAL (III) CJ	CK	1 910 895	92 722	1 818 172	1 581 447	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Écarts de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	4 119 302	942 940	3 176 362	2 834 804	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

Désignation de l'entreprise		ASS ATELIERS DU BOCAGE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	126 353	126 353	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	265 086	162 570	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	87 146	102 515	
	Subventions d'investissement	DJ	127 287	124 167	
	Provisions réglementées *	DK	10 283	5 142	
	TOTAL (I)	DL	616 158	520 748	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	7 994	11 991	
	TOTAL (III)	DR	7 994	11 991	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	707 608	641 320	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	1 594	1 418	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 052 347	1 037 069	
	Dettes fiscales et sociales	DY	781 526	531 038	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 468	52 591	
Autres dettes	EA	3 471	2 415		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	4 192	36 210	
TOTAL (IV)	EC	2 552 209	2 302 064		
Écarts de conversion passif*	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 176 362	2 834 804		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 032 775	1 777 202		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	69 637	33		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASS ATELIERS DU BOCAGE

Néant *

		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	1 484 320	FE	FF	1 484 320	1 246 699	
		FG	5 127 461	FH	FI	5 127 461	4 846 060	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 611 782	FK	FL	6 611 782	6 092 759	
	Production stockée*				FM	67 001	39 263	
	Production immobilisée*				FN	19 092	31 937	
	Subventions d'exploitation				FO	825 293	536 655	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	130 008	154 165	
	Autres produits (1) (11)				FQ	164	118	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	7 653 343	6 854 900
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 767 560	1 618 908
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(17 312)	(12 729)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 969 199	1 696 379
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	131 983	128 881
	Salaires et traitements*					FY	2 633 288	2 414 536
	Charges sociales (10)					FZ	819 052	740 821
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	184 796	147 438
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	82 490	5 415
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)					GE	623	57
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	7 571 681	6 739 707
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	81 661	115 193	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	29 721	19 800	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	109	109	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	412	3 912	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	30 243	23 822	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	42 340	37 879	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	42 340	37 879	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(12 096)	(14 056)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	69 564	101 137	

Désignation de l'entreprise ASS ATELIERS DU BOCAGE Néant *

		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	442			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	31 437	43 168		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	27 462			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	59 342	43 168		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 643	4 627		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	856	6 192		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	5 141	5 142		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	16 641	15 961		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	42 701	27 207		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	25 119	25 829		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 742 928	6 921 892		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 655 781	6 819 376		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	87 146	102 515		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de location immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	92 064	104 885	
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX				
	(9) Dont transferts de charges	A1	129 950	131 365		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle):		Exercice N				
Produits et charges excep div		Charges exceptionnelles	8 250	Produits exceptionnels	1 131	
QP Sub virée au Résultat					29 848	
Cessions d'éléments d'actif			856		900	
Pénalités et amendes			2 393			
Provisions			5 141		27 462	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise										_ ASS ATELIERS DU BOCAGE		Néant	*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	TOTAL I				CZ			KB	KC				
		TOTAL II				KD	38 674		KE	KF		16 884	
CORPORELLES	Terrains				KG	23 225		KH	KI		6 346		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	810 793		KK	KL		51 300		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN	KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP	103 429		KQ	KR		44 805		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3	KS	374 147		KT	KU		44 061
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	296 424		KW	KX		59 290	
		Matériel de transport*				KY	160 415		KZ	LA		36 480	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				LB	50 776		LC	LD		6 928	
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF	LG			
		Immobilisations corporelles en cours				LH			LI	LJ		25 637	
	Avances et acomptes				LK			LL	LM				
	TOTAL III				LN	1 819 211		LO	LP		274 851		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M	8T			
		Autres participations				8U	10 770		8V	8W		8 042	
		Autres titres immobilisés				1P			1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	68 023		1U	1V		16			
TOTAL IV				LQ	78 793		LR	LS		8 058			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 936 679		ØH	ØJ		299 795			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	TOTAL I				CØ			DØ	D7				
		TOTAL II				LV	3 773		LW	51 785		1X	
CORPORELLES	Terrains				LX			LY	29 572		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			MA			MB	862 094		MC		
		Sur sol d'autrui			MD			ME			MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			MG			MH	148 235		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				4 000	MJ	4 710		MK	409 498		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers			MM			MN	355 714		MO		
		Matériel de transport			MP	10 273		MQ	186 622		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			MS			MT	57 704		MU		
	Emballages récupérables et divers *			MV			MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY			MZ	25 637		NB			
Avances et acomptes			NC			ND			NF				
TOTAL III				4 000	NG	14 983		NH	2 075 079		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				ØU			M7	ØW				
	Autres participations				ØX			ØY	18 813		ØZ		
	Autres titres immobilisés				2B			2C	2D				
	Prêts et autres immobilisations financières				2E	5 310		2F	62 729		2G		
	TOTAL IV				NJ	5 310		NK	81 542		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				4 000	ØK	24 067		ØL	2 208 406		ØM		

Exercice N clos le : 31122006

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : ASS ATELIERS DU BOCAGE
Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise	ASS ATELIERS DU BOCAGE	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	------------------------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	PB	PC	PD				
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	PF	PG	PH	24 702	20 006	3 773	40 935
Terrains			PI	PJ	PK	PL	2 686	307		2 993
Constructions	Sur sol propre		PM	PN	PO	PQ	130 282	33 858		164 140
	Sur sol d'autrui		PR	PS	PT	PU				
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	PW	PX	PY	61 378	9 304		70 683
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA	QB	QC	197 411	57 405	3 854	250 963
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	QE	QF	QG	160 627	25 892		186 520
	Matériel de transport		QH	QI	QJ	QK	67 555	30 354	10 273	87 635
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QM	QN	QO	38 678	7 667		46 345
	Emballages récupérables et divers		QP	QR	QS	QT				
TOTAL III			QU	QV	QW	QX	658 620	164 789	14 127	809 282
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	ØP	ØQ	ØR	683 322	184 796	17 901	850 217

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	5 141	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		S4	
Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	5 141	X8		
Total général (I+II+III)	X9	Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6	5 141	Y6		
Total général non ventilé (X9 + Y1 + Y2)	Y7	5 141	Total général non ventilé (Y3 + Y4 + Y5)	Y8	Total général non ventilé (Y7 - Y8)	Y9	5 141				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	B1
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS ATELIERS DU BOCAGE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	5 142	TM	5 141	TN	TO	10 283	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	5 142	TS	5 141	TT		TU	10 283
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	11 991	5C		5D	3 997	5E	7 994
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5L		5M		5N		5P	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z	11 991	TV		TW	3 997	TX	7 994	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P	64 800	6R		6S	64 800
	Sur comptes clients	6T	10 291	6U	17 690	6V	58	6W	27 922
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	23 465	6Y		6Z	23 465	7A	
TOTAL III	7B	33 756	TY	82 490	TZ	23 523	UA	92 722	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	50 889	UB	87 632	UC	27 520	UD	111 000	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	82 490	UF	58			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	5 141	UK	27 462			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : ASS ATELIERS DU BOCAGE

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		
				1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
		Autres immobilisations financières		UT	62 729	UV		UW	62 729	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA	33 095		33 095			
		Autres créances clients		UX	1 400 496		1 400 496			
		Créance représentative (Provision pour dépréciation de titres prêtés * (antérieurement constituée* UQ))		UU						
		Personnel et comptes rattachés		UY						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		VM	13 785		13 785		
			Taxe sur la valeur ajoutée		VB	22 744		22 744		
			Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
			Divers		VP	81 762		81 762		
		Groupe et associés (2)		VC						
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	17 244		17 244			
		Charges constatées d'avance		VS	35 492		35 492			
		TOTAUX		VT	1 667 350	VU	1 604 621	VV	62 729	
RENVIS	(1)	Montant des		VD						
		- Prêts accordés en cours d'exercice		VE						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VF						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		
				1		2		3		
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	69 637		69 637			
		à plus d'1 an à l'origine		VH	637 971		118 537	346 130	173 303	
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 594		1 594			
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 052 347		1 052 347			
		Personnel et comptes rattachés		8C	398 632		398 632			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	328 064		328 064			
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	53 448		53 448			
		Obligations cautionnées		VX						
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 382		1 382			
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 468		1 468			
		Groupe et associés (2)		VI						
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 471		3 471			
		Dette représentative de titres empruntés *		SZ						
		Produits constatés d'avance		8L	4 192		4 192			
		TOTAUX		VY	2 552 209	VZ	2 032 775	346 130	173 303	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	122 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	125 316	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>ASS ATELIERS DU BOCAGE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>31122006</u>			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WA	87 146		
		de son conjoint <input type="text"/> moins part déductible* <input type="text"/> à réintégrer :		WB			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WC			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WD			
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*			WE			
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)			WF			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*			WG			
	Amendes et pénalités (nature : <u>Amendes au code de la route</u>)			WI	13 016		
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (cf nouveautés page 10 de la notice 2032)			WJ	2 083		
			WK	25 119			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15 %, 8 % ou 0 %				WM		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme		WN	11 990		
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR	951		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 ^e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
			Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro	M8			
				TOTAL I	WR	140 805	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)*				WV	
		- imposées au taux de 8 % (0 % pour les exercices ouverts à compter du 01-01-2007)				L8	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
- imputées sur les déficits antérieurs							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-part des frais et charges restant imposable, Produit net des actions et parts d'intérêts : (à déduire des produits nets de participations)							
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							
Majoration d'amortissement*							
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Entreprises créées en Corse (art. 208 quater A)	L3
		Entreprises créées en Corse (art. 208 sexies)	L4	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6
		Sociétés investissements Immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)	ØT	Zone franche urbaine (art. 44 octies ou 44 octies A)	ØV
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagée par le report en arrière du déficit* (entreprises à l'IS)							
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	97 222		
bénéfice (I moins II)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	97 222	XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS ATELIERS DU BOCAGE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés		K5	
Déficits reportables		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	258 688
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provision pour impôt		8X	8Y 3 997
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
Prov effort construction		9K 13 016	9L 10 586
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 13 016	YO 14 583
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case comprend le total des lignes YK et YM du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS
(art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS ATELIERS DU BOCAGE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)													
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie								ØC	162 570			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie								ØD	102 515			
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)												
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)								ØE				
	TOTAL I								ØF	265 086			
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Réserve spéciale des plus-values à long terme - Autres réserves								ZB				
									ZC				
									ZD				
	Dividendes								ZE				
	Autres répartitions								ZF				
	Report à nouveau								ZG	265 086			
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)								ZH	265 086			
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.													
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7 <input type="text"/>)								YQ	172 405		205 972	
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance								YT	138 313		139 980	
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois J8 <input type="text"/>)								XQ	155 711		135 092	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	558 618		515 876	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	81 641		35 436	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	- Autres comptes								ST	1 034 913		869 994	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	1 969 199		1 696 379	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *								YW	42 316		44 257	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS <input type="text"/>)								9Z	89 667		84 624	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	131 983		128 881	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	1 261 893		1 114 300	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	565 574		481 699	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462 de 2006) *								ØB	2 603 205			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	plus-values à 15%, 8% ou 0%*		JB			Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	plus-values à 15%, 8% ou 0%*		JE			Imputations		JF		
	Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéficiaire intégré, 3 si régime de groupe.				JG	Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale		JH	N° SIRET de la société mère		JJ		
- numéro du centre de gestion agréé *				XP									
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : <input type="text"/> handicapés : <input type="text"/>)				YP	171				169				
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%				%				
- Filiales et participations: La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration.				Si absence de filiales et participations, cocher 0				Si présence de filiales et participations, cocher 1		ZR	<input type="checkbox"/>		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : ASS ATELIERS DU BOCAGE

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Logiciel	3 773	3 773		
	2	Matériel et outi	4 710	3 854		856
	3	Matériel transpo	10 273	10 273		
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne ①)		Valeur résiduelle (report de la colonne ⑥)	Prix de vente*	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	COURT TERME	LONG TERME
⑦		⑧	⑨	⑩	⑪	⑫
I. Immobilisations*	1	Logiciel				
	2	Matériel et outi	856		(856)	(856)
	3	Matériel transpo		900	900	900
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+	
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+	
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+	
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+	
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				+
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				+
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				-
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				+
Cadre A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑪)					43	
Cadre B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑫)						

(A)

(B)

Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, les sociétés qui réalisent des plus ou moins-values à long terme doivent joindre à leur déclaration le détail des ventilations entre les plus ou moins-values relevant du taux de 15 % et celle relevant du taux à 8 % (0 % pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Table with multiple sections: A. ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME; B. PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS. Includes columns for Origine, Montant net des plus-values réalisées, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, and Montant restant à réintégrer.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASS ATELIERS DU BOCAGE

Néant *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 8 %, puis 0 % (1) ①
ou 16 % ②.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession des éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values
à long terme en application des a *quater* et a *sexies-0* du 1 de l'article 219 du CGI ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables aux taux de 15 % ou 8 % ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter ⑦
	À 19 % ou à 15 % (1) ②	À 8 % (2) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>quater</i> et a <i>sexies-0</i> du CGI) (3) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) En cas d'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2006, la société doit procéder à la ventilation des moins-values à long terme entre celles qui relèvent du taux de 15 % et celles qui relèvent du taux de 8 %. Le détail de cette ventilation doit être joint à la déclaration.(2) Uniquement pour les exercices ouverts entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006, moins-value à long terme relevant du taux de 8 % compte-tenu de la ventilation prévue au (1). Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, ces moins-values à long terme ne sont plus reportables ou imputables.(3) L'article 219 I a *sexies-0* du CGI, admet, sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ASS ATELIERS DU BOCAGE	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 8%	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	9					
Plus-values de l'exercice antérieur affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14				
	- virement à la réserve ordinaire ⁽¹⁾	14 bis				
TOTAL (lignes 13, 14 et 14 bis)	15					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

(1) Il s'agit du virement à la réserve ordinaire réalisé dans les conditions prévues par l'article 39 de la loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004 de finances rectificatives pour 2004.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.